

Réunion ordinaire du Conseil Municipal du mercredi 15 février 2012 à 19 heures

Date de convocation : 8 février 2012

Présents : Robert BOUDON, Jean-Pierre VAISSADE, Christian LAURAIRE, Monique LOUVRIER, Monique DELFAU, Philippe RAYNAL, Nicolas PASCAL, Michel BOUDON, André BRUNEL

Absents : Lucien VAISSADE

Secrétaire : Philippe RAYNAL

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 15 décembre 2011.

- **Demande de financement au titre de la DETR 2012**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider des projets à déposer au titre de la DETR 2012.

Le Conseil Municipal décide de demander la réinscription du dossier relatif aux travaux d'aménagement de la voie communale de Richardès déposé en 2011 mais non retenu.

- **Modification du périmètre de la Communauté de communes du Pays de Pierrefort par l'adhésion de la Commune de Neuvéglise : avis**

M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n° 2012-166 du 16 janvier 2012 portant projet de modification du périmètre de la Communauté de communes du Pays de Pierrefort par l'adhésion de la commune de Neuvéglise.

Il demande au Conseil Municipal une nouvelle fois de se prononcer sur l'adhésion de la Commune de Neuvéglise à la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort et ainsi entériner l'arrêté préfectoral modifiant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale initial.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ***se prononce en faveur de l'adhésion de la commune de Neuvéglise à la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort,***
- ***se dit favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'il a été approuvé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et entériné par Arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2011.***

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Programme des coupes de bois exercice 2012

Présentation du programme des coupes de bois prévu par l'ONF dans les forêts de la commune bénéficiant du Régime Forestier à savoir :

- une coupe de régénération en forêt sectionale de Lagarde parcelle 10,
- une coupe d'amélioration en forêt sectionale de Gurières parcelle 26,
- une coupe d'amélioration en forêt sectionale des Mazes parcelle 24,
- une coupe affouagère en forêt sectionale des Mazes dans la coupe d'amélioration de la parcelle 24 correspondant à environ 30 stères soit 10 stères par ayant droit bénéficiaire de l'affouage,

Monsieur le Maire demande au Conseil :

- de valider la proposition faite par l'ONF
- d'établir la liste des affouagistes pour la coupe affouagère des Mazes.

Le Conseil Municipal :

- valide les propositions de l'ONF
- décide pour la coupe affouagère des Mazes
 - de faire réaliser l'exploitation des bois par une entreprise, les frais étant supportés par les affouagistes
 - de réaliser le partage par feu,
 - d'arrêter le rôle de l'affouage aux personnes suivantes : Mme RIEUTORD Lucienne, M. BARDY Damien et M. ALBARET Jean

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Programme d'actions en forêt relevant du Régime Forestier pour l'exercice 2012

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le programme d'actions proposé par l'ONF, qu'il serait souhaitable de mettre en œuvre dans les forêts relevant du Régime Forestier.

Il demande au Conseil Municipal de valider les propositions de l'ONF

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des travaux envisagés décide de valider les travaux suivants :

Forêt sectionale des Mons

- Entretien reverdos
- Dégagement de plantation de douglas et mélèze Coût : 770.00 € HT

Forêt sectionale des Mazes

- Décapage à la pelle mécanique pour aide à la régénération naturelle de Pin sylvestre
- Exploitation bois de chauffage Coût : 3 830.00 € HT

Forêt sectionale de Lagarde

- Décapage à la pelle mécanique : aide à la régénération naturelle de pin sylvestre
- Entretien piste (nettoyage des coupes d'eau)
- Dégagement de plantation Coût : 3 375.00 € HT

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Le Conseil Municipal décide de demander également à l'ONF de refaire le plan d'aménagement forestier qui s'est terminé en 2011.

➤ **Classement des voies communales : approbation**

Monsieur le Maire présente le classement des voies communales établi en collaboration avec les services de la Direction Départementale des Territoires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce classement.

Le Conseil Municipal après délibération :

- ***décide le classement dans la catégorie « voies communales » La longueur totale des voies communales qui est de 34 397 km.***
- ***Autorise M. le Maire à procéder à la régularisation en vue de ce classement.***

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Travaux d'aménagement de la voie communale de Richardès : autorisation de signer le marché**

Suite à la décision de réaliser des travaux sur la voie communale de Richardès, une consultation d'entreprise a été réalisée selon une procédure adaptée.

Résultat de la consultation :

Entreprises	Montant H.T	Montant T.T.C.
MARQUET SA	132 106.00 €	157 998.78 €
SAS Jean SOULENQ et Fils	152 320.00 €	182 174.72 €
DELMAS	165 369.50 €	197 781.92 €
SAS E.G.T.P.	166 070.00 €	198 619.72 €

Monsieur le Maire fait savoir que l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres est l'entreprise MARQUET.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- *de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise MARQUET.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ***autorise M. le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise MARQUET SA pour un montant de 132 106.00 € HT.***

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Convention pour mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des actes d'urbanisme : autorisation de signature**

La commune de Lieutadès s'est dotée d'une carte communale approuvée par délibération du 14 septembre 2011 et par arrêté préfectoral du 27 octobre 2011. Dès lors, les actes d'urbanisme peuvent être instruits soit par la commune soit par les services techniques de la DDT.

Monsieur le Maire propose au Conseil de continuer à faire appel à la DDT pour l'instruction des dossiers d'urbanisme et demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition des services de l'État.

Le Conseil Municipal après délibération :

- demande que les services de l'État soient mis gratuitement à disposition de la commune pour l'instruction des actes relatifs à l'application du droit du sol délivrés au nom de la commune à l'exception des certificats d'urbanisme informatifs (L 410-1a du code de l'urbanisme) qui seront instruits par la commune.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des services de la DDT pour l'instruction des actes relatifs aux autorisations et occupation du sol et actes assimilés.

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Aliénations de biens sectionnaires et de parties du domaine public**

Biens sectionnaires :

Le résultat des avis émis par les électeurs des sections d' Esclauzet et du Monteil faisant apparaître que la majorité des électeurs se sont prononcés favorablement sur les projets de ventes de parcelles de terrains appartenant aux sections, le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales doit à nouveau délibérer.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur ces aliénations.

M. André BRUNEL quitte la salle des séances et ne participe ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, considérant que la majorité des électeurs se sont prononcés favorablement aux différentes demandes d'aliénations :

- donne un avis favorable pour la vente de la parcelle cadastrée Section B n° 342 d'une superficie de 120 m² et d'une partie de parcelle cadastrée Section B n° 348 d'une superficie d'environ 150 m², à Mme et M. André BRUNEL. Un document d'arpentage sera réalisé afin de préciser la surface exacte qui sera vendue sur la parcelle B n° 348.*
- précise que cette cession s'effectuera au prix de 3 € le m² et que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de Mme et M. André BRUNEL.*
- autorise M. le Maire à signer les différentes pièces relatives à cette affaire.*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- donne un avis favorable pour la vente de la parcelle cadastrée Section B n° 368 d'une superficie de 210 m², à Mme et M. André BRUNEL.*
- précise que cette cession s'effectuera au prix de 3 € le m² et que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de Mme et M. André BRUNEL.*
- autorise M. le Maire à signer les différentes pièces relatives à cette affaire.*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- *donne un avis favorable pour la vente d'une partie de la parcelle cadastrée Section B n° 344 d'environ 280 m² à Mme Denise GILIBERT. Un document d'arpentage sera réalisé afin de préciser la surface exacte qui sera vendue.*
- *précise que cette cession s'effectuera au prix de 3 € le m² et que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de Mme Denise GILIBERT.*
- *autorise M. le Maire à signer les différentes pièces relatives à cette affaire.*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- *donne un avis favorable pour la vente d'une partie de la parcelle cadastrée Section B n° 360 d'environ 220 m² à Mme et M. René BAJOLLE. Un document d'arpentage sera réalisé afin de préciser la surface exacte qui sera vendue.*
- *précise que cette cession s'effectuera au prix de 3 € le m² et que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de Mme et M. René BAJOLLE*
- *autorise M. le Maire à signer les différentes pièces relatives à cette affaire.*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- *donne un avis favorable pour la vente de la parcelle cadastrée Section B n° 457 de 360 m² à Monsieur Guy BRUNEL*
- *précise que cette cession s'effectuera au prix de 0.40 € le m² et que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de M. Guy BRUNEL*
- *autorise M. le Maire à signer les différentes pièces relatives à cette affaire.*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Domaine public :

Aucune observation n'ayant été formulée et le commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable il est demandé au Conseil Municipal de délibérer à nouveau pour l'aliénation de parties de domaine public au profit de M. Thierry BRUNEL et Mme et M. René GEVAUDAN .

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :

- ◆ *considérant qu'aucune observation n'a été formulée*
- ◆ *considérant les avis favorable du commissaire enquêteur*

- *décide de vendre une partie de domaine public à Monsieur Thierry BRUNEL. Un document d'arpentage sera réalisé afin de préciser la surface exacte qui sera vendue.*
- *précise que cette cession s'effectuera au prix de 3 € le m² et que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de M. Thierry BRUNEL*
- *autorise M. le Maire à signer les différentes pièces relatives à cette affaire.*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- *décide de vendre une partie de chemin rural à Mme et M. René GEVAUDAN. Un document d'arpentage sera réalisé afin de préciser la surface exacte qui sera vendue.*
- *précise que cette cession s'effectuera au prix de 3 € le m² et que les frais afférents à cette transaction seront à la charge de Mme et M. René GEVAUDAN.*
- *autorise M. le Maire à signer les différentes pièces relatives à cette affaire.*

(Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ Affaires diverses

• Réseau AEP

- Mme Lucienne RIEUTORD des Mazes a demandé le raccordement de sa maison d'habitation au réseau d'adduction d'eau potable communal
- Il est évoquer la possibilité de refaire la conduite d'eau de Lagarde sur environ 300 mètres

• Vœux 2012

Lecture des cartes de vœux reçues en mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Le Maire,
Robert BOUDON

Jean-Pierre VAISSADE

Christian LAURAIRE

Monique LOUVRIER

Monique DELFAU

Philippe RAYNAL

Nicolas PASCAL

Michel BOUDON

André BRUNEL